

bio.inspecta AG / q.inspecta GmbH

Ackerstrasse
CH - 5070 Frick

Tel. +41 (0)62 865 63 00

Fax +41 (0)62 865 63 01

admin@bio-inspecta.ch

www.bio-inspecta.ch

Tarifs pour la section de la transformation et du commerce 2010

Service	Durée normale	Frais (CHF)	Unités
Audits <ul style="list-style-type: none">• <i>Coût d'un Audit</i><ul style="list-style-type: none">- Grand Audit- Moyen Audit- Petit Audit- Mini-Audit• Travaux préparatoires et finaux, rapport d'inspection <i>Selon travail effectif</i>• <i>Frais</i><ul style="list-style-type: none">- Grand Audit- Audit moyen- Petit Audit / Mini-Audit	(sur place) <i>Jusqu'à 8 h</i> <i>Jusqu'à 4 h</i> <i>Jusqu'à 2 h</i> <i>Jusqu'à 1 h</i>	1250.- 635.- 340.- 195.- 170.- 180.- 155.- 130.-	forfait forfait forfait forfait par heure par visite par visite par visite
Certification <ul style="list-style-type: none">• <i>Selon travail effectif</i> (y.c. établissement et envoi d'un certificat)• <i>Certification de labels bio</i>		170.- 50.-	par heure par label
Lettre (recommandée)		170.-	par lettre
Recours <ul style="list-style-type: none">• <i>Recours partiellement rejeté</i>• <i>Recours rejeté</i>		200.- 400.-	par recours par recours
Établissement de certificats supplémentaires, de certificats de contrôle*, etc. 1 - 10 pièces par année civile 11 - 20 pièces par année civile 21 - 30 pièces par année civile > 30 pièces par année civile * seulement pour marchandise départ CH		50.- 40.- 30.- 25.-	par certificat par certificat par certificat par certificat

Offre	Durée normale	Frais (CHF)	Unités
<p>Mandats et clarifications</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Mandats de clients en dehors du contrôle et de la certification</i> • <i>Demandes concernant:</i> <ul style="list-style-type: none"> - des problèmes d'import-export - des résidus de pesticides - la séparation, la documentation, etc. - l'examen d'étiquettes, de recettes, etc. <p><i>Selon travail effectif</i></p>		170.-	par heure
<p>Aucune production</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises ne nécessitant pas de contrôle dans l'année en cours devront s'acquitter d'une redevance de CHF 200.- pour autant qu'elles continuent à rester sous le même procédé de contrôle. 		200.-	par année
<p>Offres spéciales</p> <p>Demandez-nous une offre pour le contrôle et la certification de programmes spéciaux (p.ex. solution par branches de production pour boulangeries artisanales, restaurants, etc.) ou d'autres services.</p>			

Conditions de paiement:

Tous nos prix sont nets, TVA non comprise, sous réserve de modifications.
 Paiement dans les 30 jours après la réception. Les déductions non autorisées seront facturées à nouveau.